

DÉLIBÉRATION N° 17/223

Séance du mercredi 13 décembre 2017

Approbation de l'avis sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur

- Vu** les articles 9 et 11 du décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 relatif au statut de l'Etablissement Public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,
- Vu** le décret n° 12-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,
- Vu** la décision EPPDCSI n°10 P 19 G du 16 février 2010 portant institution de la régie de billetterie sur le site de la cité des sciences et de l'industrie,
- Vu** la décision EPPDCSI N° 2013 P 062 G portant nomination du régisseur billetterie de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Le conseil d'administration de l'Etablissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, approuve la demande de remise gracieuse présentée par Madame Martine CINQUIN, d'un montant de 2 141,19 €, au titre de la régie Cité pour l'exercice 2014.

Fait à Paris,

Le 13 décembre 2017

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart